

Services de garde d'enfants

Il y a d'abord lieu de réfuter le faux-fuyant selon lequel il existait, en 1987, quelque 240 000 places officielles en garderie au Canada; or, comme deux millions d'enfants avaient besoin de services de garde, les 200 000 places subventionnées qu'on entend créer d'ici sept ans grâce à ce projet de loi seront tout à fait insuffisantes.

Vous avez maintes fois entendu cet argument, madame la Présidente, au cours du débat. Le chiffre de deux millions représente tous les enfants canadiens de moins de 14 ans dont les parents, ou le père ou la mère s'il s'agit d'une famille monoparentale, occupent un emploi rémunéré ou étudiant à plein temps à raison d'au moins 20 heures par semaine. De ce nombre, environ 850 000 ont moins de six ans, les autres étant âgés de six à 14 ans. Peut-on tirer hâtivement la conclusion que tous ces enfants, voire tous ceux de moins de six ans, ont besoin de services de garde agréés?

Manifestement la réponse est non. Ce n'est pas ce que les Canadiens ont dit à un comité spécial sur les garderies.

• (1240)

Le fait que les enfants âgés de 6 ans et plus vont à l'école est un point qui semble avoir été perdu dans le débat. Ils vont à l'école plus de 20 heures par semaines et un grand nombre d'entre eux âgés de moins de six ans vont à des écoles maternelles, des jardins d'enfants ou bénéficient d'autres formes de garde non parentale dont on ne tient pas compte dans le nombre total de places de garderie agréées. Un grand nombre d'autres enfants sont confiés à un voisin ou à un membre de la famille qui les garde chez lui ou chez eux.

En outre, bien des parents peuvent organiser leurs heures de travail pour que l'un d'entre eux reste à la maison avec les enfants pendant que l'autre travaille. Ces faits ont complètement été passés sous silence. Je n'ai pas entendu les députés de l'opposition y faire la moindre allusion dans ce débat.

Les adversaires du projet de loi nous disent que les parents sont obligés de faire ces prétendus arrangements officiels à cause de l'absence et du manque de places de garderie agréées. C'est absurde. En février 1981, Statistiques Canada a conduit une enquête sur les dispositions prises par les familles canadiennes pour faire garder leurs enfants. À cette époque-là, il y avait 1,13 millions d'enfants âgés de moins de six ans qui bénéficiaient d'une quelconque forme de garde non parentale. Parmi ces enfants, il n'y en avait que 127 000, ou 11,2 p. 100, qui étaient confiés à des garderies agréées.

On a aussi demandé aux parents de donner jusqu'à trois raisons pour expliquer les dispositions prises actuellement pour la garde de leurs enfants. Les parents de seulement 89 000 enfants ont invoqué comme une des raisons que c'était le seul moyen à leur disposition ou qu'ils ne connaissaient pas d'autre solution.

On a ensuite demandé aux parents s'ils voulaient changer les dispositions prises pour la garde de leurs enfants. Seuls les parents de 165 000 enfants d'âge préscolaire ont répondu oui. Quand on leur a demandé de mentionner jusqu'à trois solutions de remplacement souhaitées, seuls les parents de 48 000 enfants ont mentionné une place dans une garderie parmi les changements désirés.

Je ne prétends pas que nous n'ayons besoin que de 48 000 nouvelles places de garderies au Canada. L'enquête dont je

parle a été effectuée il y a sept ans. Même si des milliers de places de garderie agréées ont été créées depuis lors, je pense que les besoins ont augmenté. Mais l'enquête montre que la grande majorité des parents qui recouraient à des services de garde non institutionnalisés s'en déclaraient satisfaits et ne désiraient pas confier leur enfant à une garderie agréée.

J'aurais aimé que cette enquête de 1981 soit suivie d'autres plus récentes, mais je ne pense pas que la situation ait changé suffisamment pour qu'il faille une place de garderie agréée pour chaque enfant de parents exerçant un emploi rémunéré.

Ceux qui suivent ce débat n'ont peut-être pas deviné qu'il s'agit d'un domaine de compétence provinciale. Sous l'égide du premier ministre (M. Mulroney), notre gouvernement veut inciter les provinces à créer au moins 200 000 nouvelles places de garderie agréées subventionnées au cours des sept prochaines années. Que nous répond-on? J'ai déjà mentionné le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique. Il a dit que si le gouvernement n'avait rien fait du tout, s'il n'avait pas présenté ce projet de loi, nous aurions plus de places de garderies que cette mesure va en faire réaliser en fait. C'est ridicule.

Malheureusement, le très honorable chef de l'opposition a repris l'argument. Pas un économiste, pas une personne ayant étudié ce qui s'est effectivement produit dans le domaine des garderies oserait affirmer pareille chose en toute honnêteté et en toute justice.

Le leader parlementaire du NPD dit également qu'il y a en ce moment 240 000 places de garderies au Canada et que les conservateurs affirment vouloir, en créer 200 000 autres au cours des sept prochaines années. Il a ajouté: «Sur une base annuelle, cela représente une augmentation d'environ 10 p. 100. Or, le *statu quo* donne une croissance d'environ 15 p. 100».

Permettez-moi de signaler ce qui cloche dans ce raisonnement. Tout d'abord, l'objectif fixé par le projet de loi consiste à ajouter au moins 200 000 places de garderie agréées subventionnées, pas seulement de places agréées. En deuxième lieu, il n'y a pas en ce moment 240 000 places de garderie agréées subventionnées, comme l'affirme le leader parlementaire du NPD. Il y en a 160 000 en fait. Notre gouvernement propose de porter cela à au moins 360 000 au cours des sept prochaines années. C'est la comparaison qu'il faut faire à l'occasion de ce débat. De l'augmentation moyenne de 15 p. 100 par année des places agréées, en 1982 et 1987, comme le mentionnait le leader à la Chambre du NPD, juste un peu moins de 40 p. 100 étaient des places commerciales. C'est une forme de service de garderie que son parti voudrait abolir. De toute évidence, il n'a pas pris le temps de faire le rapprochement entre les chiffres qu'il a cités et ce fait.

Troisièmement, je pense que c'est un principe élémentaire d'arithmétique que les taux de croissance ont tendance à baisser lorsque les bases sur lesquelles ils sont calculés augmentent. Ainsi, si l'on commence avec 20 000 places de garderie et que l'on en ajoute 20 000 autres chaque année, le taux de croissance est de 100 p. 100 la première année, mais n'est plus que de 50 p. 100 l'année suivante et 33 p. 100 la troisième année. Autrement dit, le taux de croissance diminue en dépit du fait que le niveau d'augmentation demeure constant. C'est exactement ce qui se produit dans le domaine de la croissance des